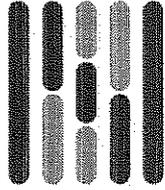


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-30

CONVENTION POUR LA CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES
CHATS

Date de la séance : 18 mars 2024	Adopté à l'unanimité
Date de convocation : 12 mars 2024	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 18	
Nombre de votants : 21	

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Héliène LEROY ; M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, M. Stéphane CHERRIER, M. Philippe DELAUNAY, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absente excusée ayant donné pouvoir : M. Jean LEFEBVRE à M. Didier ONFRAY, Mme Isabel COUDRAY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Gilles BARBIER à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la convention de l'association 30 millions d'amis ;

Considérant que le pouvoir de police du Maire lui permet d'édicter des mesures en matière des animaux errants ;

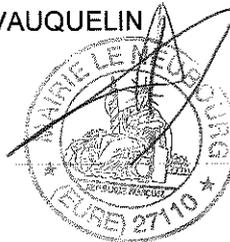
Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer avec la Fondation 30 Millions d'Amis une convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur la ville.

Fait à LE NEUBOURG, le 18 mars 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN